

# SN EC

SNEC | PAVILLON 7.3 | STAND N012

FOIRE  
DE  
PARIS

Afin d'offrir un service optimal et un maximum de garanties aux visiteurs, **FOIRE DE PARIS**, l'Organisateur a mis en place, **en partenariat avec le Syndicat National de l'Équipement de la Cuisine**, une procédure particulière d'admission des exposants (Charte pour le secteur Cuisine).

Alors, bonne visite de **FOIRE DE PARIS 2019 !**  
**PARC DES EXPOSITIONS DE LA PORTE DE VERSAILLES**  
1, PLACE DE LA PORTE DE VERSAILLES | 75015 PARIS



**BON à  
SAVOIR !**

## ÉVITER LES ÉVENTUELS LITIGES

Dès lors que le montant de la commande dépasse 500 euros, le professionnel doit mentionner le délai de livraison. Peu importe qu'il ait précisé ou non que le délai était indicatif, si cette date est dépassée d'au moins sept jours, vous disposez de 60 jours pour dénoncer le contrat, par lettre recommandée avec accusé de réception, et récupérer vos acomptes.

## LA CUISINE EST MAL INSTALLÉE ?

Vous devez mentionner les problèmes (ce que les professionnels appellent « vos réserves ») dans le

procès-verbal à signer en fin de chantier, dans le certificat de fin de travaux qui doit vous être remis. Une fois les réparations effectuées, vous « lèverez vos réserves » en signant le document remis à cet effet par le cuisiniste.

Les adhérents au Syndicat National de l'Équipement de la Cuisine (SNEC) s'engagent à respecter certaines règles (utiliser des contrats standards par exemple, conçus pour éviter tout litige). **Vous pouvez identifier ceux proches de votre domicile sur le site internet [www.snec.org](http://www.snec.org).**

Le syndicat remet cette liste régulièrement à jour. Il vous invite, si votre cuisiniste revendique son appartenance au SNEC, à vérifier cette information sur le site.

# SN EC

**SYNDICAT NATIONAL  
DE L'ÉQUIPEMENT DE LA CUISINE**  
198, allée de Viadorée | 69480 ANSE  
Tél : 09 54 92 06 00  
[info@snec.org](mailto:info@snec.org) | [www.snec.org](http://www.snec.org)

# SN EC

**SYNDICAT  
NATIONAL  
DE L'ÉQUIPEMENT  
DE LA CUISINE**

## BON à SAVOIR !

Quelques  
**conseils** pour  
**bien acheter**  
sa cuisine...

SNEC | PAVILLON 7.3 | STAND N012

FOIRE  
DE  
PARIS



## FOIRE DE PARIS et le SNEC

vous accompagnent pour  
**bien acheter  
votre cuisine...**

L'exposant reconnaît avoir pris connaissance des obligations résultant de **LA CHARTE** et s'engage à les respecter et à les faire respecter par ses vendeurs pendant la durée de FOIRE DE PARIS du 27 avril au 8 mai 2019. La Charte du secteur cuisines est téléchargeable sur le site : [www.sneec.org/Foire de Paris](http://www.sneec.org/Foire de Paris)

L'entreprise souhaitant exposer mais qui n'a pas répondu aux conditions exposées dans la Charte ou n'a pas communiqué les documents mentionnés à la présente Charte n'est pas admis comme exposant sur le secteur Cuisine de FOIRE DE PARIS.

FOIRE  
DE  
PARIS

> [www.foiredeparis.fr](http://www.foiredeparis.fr)

# Choisir son CUISINISTE



## FAIRE APPEL À UN CUISINISTE PROFESSIONNEL

> [www.sneec.org](http://www.sneec.org)

Il passe lui-même commande de la cuisine auprès du fabricant et il est responsable en cas de souci.

**Concepteur-vendeur de cuisine** la réglementation lui impose de prendre les mesures et relever les « paramètres techniques » (arrivées d'eau, de gaz, emplacements des portes, des fenêtres...) avant de vous faire signer un contrat. À la suite de cette visite à domicile, il établit un plan de conception au sol (qui montre l'emplacement des éléments de la cuisine) et un plan technique (arrivées d'eau, de gaz, évacuation...).

**Deux plans qui engagent sa responsabilité** (par exemple s'il se trompe en implantant les meubles par rapport aux évacuations).

Il doit vous les remettre sur le stand ou les envoyer par courrier ou e-mail en même temps qu'il vous présente le ou les contrats. Le cuisiniste peut se charger de la pose (lui-même ou par l'intermédiaire de sous-traitants qui travaillent avec lui, sous sa responsabilité).

**Soyez attentif au vendeur** qui, dès votre arrivée, vous fait miroiter une remise époustouflante... sur un prix artificiellement « gonflé » au départ. Bon point en revanche pour ceux qui vous laissent fureter mais prennent aussi le temps de sonder votre mode de vie, la façon dont vous utilisez votre cuisine, votre intérêt pour les solutions pratiques en cas de handicap (plan de travail à hauteur réglable par exemple), bref, ceux qui font l'effort d'imaginer.

## UNE CUISINE ADAPTÉE À VOS BESOINS ET VOS ENVIES

### PASSER COMMANDE

Si vous demandez au cuisiniste à la fois les meubles et la pose, le SNEC conseille la signature de deux contrats distincts, pour éviter les confusions.

- **Le contrat de fourniture de meubles** contient le plan technique et le plan de conception. Il précise le délai de livraison.

- **Le contrat de pose** détaille les prestations prévues (ce qui sera fait et ce qui est exclu de la prestation, comme par exemple la pose d'étagères, d'une suspension...).

Il précise le cas échéant si l'intervention est déléguée à un sous-traitant (mais toujours sous la responsabilité du cuisiniste en cas de problème).

**Comptez environ 6/8 semaines** pour la livraison des meubles. Pour éviter d'avoir à stocker vous-même les encombrants cartons, il faut autant que possible s'arranger pour faire coïncider celle-ci avec la pose. Le cuisiniste vous indiquera souvent le délai à prévoir entre la commande et la livraison, et donc la pose. Celle-ci nécessite entre deux et quatre jours.

- **Pour un premier contact**, rien n'interdit d'apporter une photo de sa cuisine (ou un plan sommaire) pour tester la force de proposition du conseiller. Il peut fournir une première esquisse de plan de conception, avant même la visite à

domicile obligatoire s'il est cuisiniste professionnel.

- **Prenez le temps** d'examiner les différents matériaux proposés pour le plan de travail, les caissons, les façades, la crédence (carrelage...), les propositions ergonomiques, le plan éclairage, la souplesse d'utilisation des matériels (portes relevantes...), la résistance...

- **Pensez pratique** : des meubles bas à tiroir sont plus faciles à utiliser que des meubles hauts à étagères. Un plan de travail plus large que les meubles est indispensable si des tuyaux longent le bas des murs et qu'il faut donc leur laisser un espace derrière le mobilier. Pour qu'il soit plus facile de préparer les repas, la cuisine s'organise autour de cinq zones : provisions, rangement, lavage, préparation, cuisson.

## PAYER

Pour les meubles, l'usage est de verser 30% d'acompte à la commande et le solde à la livraison. Pour la pose, un acompte de 30% est aussi demandé. Évitez d'être plus généreux car, en cas de problème, il est plus facile de négocier avec le professionnel si vous n'avez pas déjà acquitté le solde de la facture. Si l'on vous demande un acompte très important, prudence : c'est parfois le signe que le cuisiniste a des soucis de trésorerie.

Si des travaux supplémentaires se révèlent nécessaires en cours de route, mettez-vous d'accord avec le professionnel sur leur coût et signez un avenant au contrat pour que tout soit mis noir sur blanc.